



Conditions générales et règlement

Inscription

1. **Pour les ateliers hebdomadaires** : l'inscription s'effectue par écrit au moyen de la « *Fiche d'inscription - ateliers hebdomadaires* ». L'inscription de votre enfant est valable pour une année scolaire complète (d'août à juillet), mais s'il reste de la place, votre enfant peut être admis en cours d'année. Si pour une raison quelconque l'enfant doit arrêter l'atelier de jeux en cours d'année, le départ devra être annoncé au minimum 1 mois à l'avance par écrit. Si ce délai n'est pas respecté, la finance pour le mois est due.
2. **Pour les ateliers « Extraordinaires »** : l'inscription s'effectue au moyen de la « *Fiche d'inscription - ateliers extraordinaires* », **au minimum 7 jours avant la date de l'atelier.**
3. **Pour les formules anniversaires, les camps et les formules pour les écoles et crèches /UAPE ou autres groupes** : l'inscription s'effectue par écrit au moyen de la « *Fiche d'inscription – formules anniversaires* » / « *Fiche d'inscription - camps* » / « *Fiche d'inscription - écoles et crèches/UAPE ou autres groupes* ».

L'enfant

4. Les ateliers sont destinés aux enfants de 3 à 12 ans.
5. Les enfants inscrits doivent être en possession d'une **assurance maladie et accidents et couverts par une assurance RC.**
6. Les enfants malades ne sont pas admis aux ateliers, ceci en mesure de précaution pour les autres membres du groupe et pour leur propre bien-être. Durant l'atelier, si l'état général de l'enfant n'est pas bon ou se détériore, le personnel a le droit d'appeler les parents pour venir rechercher leur enfant.

Horaires et lieux

7. Les heures et lieux de rendez-vous de chaque atelier sont précisés sur le site internet. Il est impératif d'être ponctuel.
8. **Les ateliers hebdomadaires** sont fermés durant les vacances scolaires, ainsi que durant les jours fériés officiels (pour les dates, se référer aux vacances scolaires et jours fériés officiels du Canton du Jura). En cas de conditions météorologiques extrêmes (vent violent, très fortes pluies, orages, fortes chutes de neige ou froid extrême), les enfants seront accueillis à l'intérieur de la maison (Clos Leuchu 29, 2828 Montsevelier), dans un espace prévu et adapté à cet effet.
9. **Les ateliers « Extraordinaires »** ont lieu durant certains jours de la semaine ou samedis, ainsi que durant les vacances scolaires. La description des ateliers, ainsi que les dates et horaires se trouvent sur le site internet. En cas de météo capricieuse, les ateliers se déroulant à la ferme à Rebeuvelier sont généralement maintenus car cette dernière dispose de plusieurs espaces permettant de réaliser les différentes activités à l'abri. Toutefois, les ateliers se déroulant aux Ateliers de jeux à Montsevelier ou en forêt sont généralement annulés et remboursés sous forme de bons. Si cela se produit, les parents seront informés dans la mesure du possible par message la veille de l'atelier.
10. **Les camps** ont lieu durant les vacances scolaires. La description des différents camps, ainsi que les dates et horaires se trouvent également sur le site internet. En cas de météo capricieuse, les camps se déroulant à la ferme à Rebeuvelier sont généralement maintenus car cette dernière dispose de plusieurs espaces permettant de réaliser les différentes activités à l'abri.
11. **Les formules anniversaires et les formules pour les écoles et crèches/UAPE ou autres groupes** ont lieu tout au long de l'année selon les disponibilités de la responsable des ateliers. En cas de météo capricieuse, la sortie se déroulant à la ferme Wüthrich à Rebeuvelier est maintenue car cette dernière dispose de plusieurs espaces permettant de réaliser les différentes activités à l'abri. Toutefois la sortie se déroulant aux ateliers de jeux à Montsevelier ou en forêt est généralement annulée et remboursée sous forme de bons.

Tarifs

12. Les tarifs comprennent généralement un goûter (ou déjeuner, deux goûters et éventuellement souper lors de journée entière ou camps) ainsi que le matériel nécessaire pour réaliser les activités.
13. L'inscription est effective après le versement de la finance d'inscription.
14. Si les conditions de paiement ne sont pas respectées, des frais de rappel pourront être facturés. Le personnel se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat ou pour la fin d'un mois, en cas de non-paiement ou en cas de non-respect répétés ou graves du présent règlement.
15. Les paiements s'effectuent par virement bancaire. IBAN : CH35 8080 8003 5930 0450 7, Ateliers de jeux « Les Coccinelles », Banque Raiffeisen du Val-Terbi.
16. **Ateliers hebdomadaires** : les tarifs sont les mêmes pour chaque mois de l'année y compris les mois avec des vacances scolaires. Seuls les mois de juillet et d'août sont modifiés (juillet gratuit et août demi-prix).
 - Finance d'inscription (frais administratifs et renouvellement du matériel) : **CHF 50.00 par année** (non remboursable).
 - Un atelier par semaine (3h00) : **CHF 130.00 par mois** / Un atelier par semaine (3h30) : **CHF 150.00 par mois**

- Un rabais de CHF 20.00/mois est accordé si l'enfant participe à 2 ateliers par semaine. Un rabais de CHF 20.00/mois est accordé dès 2 enfants d'une même famille.
 - Le paiement doit être réglé à la fin du mois pour le mois suivant, soit fin août pour septembre et ainsi de suite. Exception pour le mois d'août qui doit être réglé au plus tard le jour de la rentrée scolaire.
17. **Ateliers « Extraordinaires »** : les tarifs varient en fonction des activités proposées, entre CHF 40.00 et 50.00 par atelier. La liste des ateliers « Extraordinaires » comprenant les tarifs se trouvent sur le site internet.
- Le paiement doit être réglé en même temps que l'inscription, soit au plus tard 7 jours avant la date de l'atelier.
 - Un rabais de CHF 10.00 est accordé dès 2 enfants d'une même famille, soit CHF 5.00 par enfant.
18. **Formules anniversaires, camps et formules pour écoles et crèches/UAPE ou autres groupes** : Les tarifs varient selon les activités proposées et la durée. Les tarifs se trouvent sur le site internet.
- Le paiement doit être réglé en même temps que l'inscription.

Absences

19. Les absences doivent être annoncées au plus vite, mais si possible au plus tard la veille par téléphone, WhatsApp ou SMS à la personne responsable des ateliers. **Elles ne sont ni remplacées, ni remboursées.** Toutefois, en cas d'absence prolongée due à la maladie ou à un accident, un arrangement pourra être conclu, sur présentation d'un certificat médical.
20. Les parents sont priés d'envoyer régulièrement leur enfant aux ateliers. En cas d'absences répétitives, la responsable se réserve le droit de mettre fin au contrat, afin de libérer la place pour accueillir un autre enfant.

Équipement

21. Nous sommes dehors par tous les temps (sauf exceptions) et vos enfants ne seront freinés qu'en cas de danger. Sauter dans les flaques, se rouler dans la neige, marcher dans la terre, ... fait partie de l'exploration, équipez-les donc en conséquence. Merci de lire attentivement le document « *Equipements nécessaires* » se trouvant sur le site internet.
- Les enfants mal équipés peuvent être refusés.**
22. Nous vous rendons attentifs à la présence d'éventuelles tiques (surtout en forêt), raison pour laquelle nous vous conseillons de mettre des habits à longues manches et les pantalons dans les chaussettes (même par temps chaud), ainsi que du répulsif anti-tiques.

Sécurité

23. Les parents sont responsables du transport de leur enfant depuis le domicile jusqu'au lieu de rendez-vous. Ils sont tenus d'accompagner leurs enfants et de les confier au membre de l'équipe éducative présent. Les parents sont tenus d'avertir si une tierce personne vient les rechercher.
24. En cas de maladie ou d'accident, lors de la présence à l'atelier, nous prendrons directement contact avec les parents ou les personnes responsables de l'enfant. Si ces derniers ne sont pas joignables, nous prendrons les dispositions qui s'imposent.
25. En cas d'urgence, nous prendrons immédiatement les mesures nécessaires (ambulance, premiers secours, etc.) dont les frais seront à la charge des parents ou de l'assurance de l'enfant.

Responsabilité

26. Les enfants inscrits doivent être assurés contre la maladie et les accidents et couverts par une assurance RC.
27. Les ateliers déclinent toute responsabilité en cas d'endommagement ou de perte de matériel de l'enfant.
28. Les parents sont responsables du contrôle de la peau de leur enfant en rentrant à la maison après l'atelier. Si le personnel remarque durant l'atelier, qu'un enfant a une tique sur lui, il informe les parents, mais ne prend pas la responsabilité de retirer la tique.

L'équipe

29. Les ateliers sont animés par Marion Nicoulin, assistante socio-éducative et éducatrice de l'enfance, formée par la pédagogie par la nature. Il est possible que cette dernière soit accompagnée d'une ou plusieurs autre(s) personne(s) pour encadrer au mieux les enfants.
30. En cas d'absence involontaire (maladie, accident, décès d'un proche, etc.) de la responsable des Ateliers de jeux « Les Coccinelles », des personnes formées dans le domaine de l'enfance sont susceptibles de la remplacer. Toutefois si cela n'est pas possible, les ateliers, formules anniversaires, camps et formules pour les écoles et crèches/UAPE ou autres groupes peuvent être annulés. Si tel est le cas, la responsable des ateliers avertira les parents ou enseignants / éducateurs le plus tôt possible et ces derniers seront remboursés sous forme de bons.